



Contrat cdi a temps plein temporaire

Par **myre**, le **26/11/2012** à **19:54**

Bonjour à tous
Je suis actuellement en CDI à 130h mensuel, mon entreprise me propose de me mettre en temps complet en CDD pour 2 mois puis après me remettre en CDI à 130 h. Compte tenu de la proposition il ne me semble pas très claire . Je veux juste savoir ce que je risque, et savoir si l'entreprise en a le droit ? Si vous pourriez me donner les articles de loi dans vos réponses c'est sûr que j'aurai de quoi mieux formuler ma requête .
Merci de vos réponses
Myre de Montpellier

Par **pat76**, le **27/11/2012** à **16:46**

Bonjour
Vous êtes en CDI à temps partiel et votre employeur peut vous proposer d'être à temps complet pendant deux mois en vous proposant un CDD, mais le CDI ne sera pas rompu, vous reprendrez obligatoirement votre horaire de 130 heures mensuelles après la période à temps complet.
Vous faites préciser dans l'avenant à votre contrat que vous serez en temps complet pendant une période de deux mois et que vous reprendrez l'horaire habituel de votre CDI après cette période à temps complet.
Pour information, rien ne vous oblige à accepter cette proposition puisque c'est une modification de votre contrat de travail initial.

Par **myre**, le **28/11/2012** à **05:49**

Merci pat76
je vous remercie de votre réponse claire et précise
passé une très bonne journée
Myre de Montpellier